



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

## A V I S P U B L I C

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite Municipalité.

**ATTENDU QUE** lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 8 juin 2021 à 19h30 à huit clos, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure de Madame Chantal Bourbeau et Monsieur Jean Pelletier.

**Nature et effets :**

Permettre l'implantation d'une entrée permettant l'accès à la voie publique à une distance de 4 mètres d'une autre entrée située sur un terrain contigu, alors que la distance minimale doit être de 6 mètres minimum.

**Identification du site concerné :**

Le lot 5 688 007, cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, situé au 265 chemin Quirion.

**QUE** tout intéressé peut transmettre par écrit ses commentaires ou observations relativement à cette demande de dérogation mineure, et ce, avant le 8 juin 2021;

**QUE compte tenu du contexte actuel de la COVID-19**, les commentaires ou observations doivent être transmis à l'attention de Mme Marcelle Paradis, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité par courriel à l'adresse [dg@lambton.ca](mailto:dg@lambton.ca) ou par courrier au 230, rue du Collège, Lambton, Québec, G0M 1H0.

**DONNÉ À LAMBTON, CE 21<sup>e</sup> JOUR DE MAI 2021.**

**Marcelle Paradis**

Directrice générale et secrétaire-trésorière

### **Certificat de publication-**

Je, Marcelle Paradis, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure de Madame Chantal Bourbeau et Monsieur Jean Pelletier à la porte de l'Hôtel de Ville de Lambton, ainsi que sur le site internet de la municipalité en date du 21 mai 2021.

\_\_\_\_\_  
Marcelle Paradis,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Date